

Alliance des syndicats des professeures  
et des professeurs de cégep – ASPPC

Rencontres

1<sup>e</sup>, 6, 8, 9, 13, 14 et  
15 octobre 2015

Négociation 2015

19 octobre 2015

## Rejet de la proposition globale patronale et suites de la négociation

Dès le lendemain de l'instance de l'ASPPC du 30 septembre dernier, le comité de négociation et de mobilisation a annoncé à la partie patronale le rejet unanime par les membres de la proposition globale du comité patronal de négociation des collèges (CPNC).

Il a présenté à la partie patronale le nouveau mandat que lui a confié l'instance :

Que l'instance de l'ASPPC mandate le comité de négociation pour négocier avec le CPNC dans le but d'en arriver à une entente de principe satisfaisante, sur la base des orientations suivantes :

- a) Faire des gains significatifs dans chacun des thèmes de notre cahier de négociation : précarité; tâche et organisation du travail; rémunération et appartenance à l'enseignement supérieur; consolidation du réseau.

Conséquemment, la partie syndicale ne renonce pas à la demande d'ajout de ressources lors de la présente ronde de négociation;

- b) La partie syndicale ne démontrera de l'ouverture au principe de la réallocation de ressources existantes qu'aux trois conditions suivantes :
  - la partie patronale consent à des avancées significatives sur les points énumérés en a), incluant spécifiquement un ajout de ressources;
  - les lettres d'entente sur les garanties doivent être maintenues;
  - la partie patronale doit réallouer une partie des ressources des colonnes D (FNEEQ) et C (FEC).

Étant donné l'état des discussions au sujet de la réallocation à l'instance de l'ASPPC, le comité de négociation a aussi expliqué au CPNC qu'il se refuserait à indiquer la provenance de l'ajout de ressources nécessaires à certaines demandes et qu'il se limiterait à préciser le niveau des ressources pour satisfaire aux demandes. La partie syndicale maintient la nécessité d'un ajout de ressources.

Le comité de négociation a informé la partie patronale qu'il voulait reprendre les discussions sur la base des demandes syndicales, ce à quoi la partie patronale a acquiescé sous réserve de pouvoir également discuter des siennes. Cette fois, nous avons donc repris les discussions en respectant l'ordre du cahier des demandes syndicales et nous nous sommes arrêtés sur chacun des thèmes pour en dégager des éléments significatifs. Vous trouverez donc dans ce rapport de table, et pour chacun de ces thèmes, des demandes sur lesquelles la partie syndicale a particulièrement insisté lors de sa présentation.

## Thème 1- Précarité

### Formation continue

La partie syndicale maintient sa demande de rattacher les enseignantes et les enseignants de la formation continue aux départements notamment par le biais d'un comité de sélection qui serait le même que celui de l'enseignement régulier et par le biais d'un lieu d'échange. De plus, l'ASPPC demande à ce que des ressources soient consacrées à la création de charges à la formation continue, à la FNEEQ comme à la FEC. Pour les syndicats de la FEC qui ont déjà des charges à la formation continue, une partie des ressources serait consacrée au recyclage ou au perfectionnement pour l'obtention d'une maîtrise. Finalement, le comité de négociation syndical demande aussi des ressources pour rendre le perfectionnement accessible à la formation continue.

### Conditions de travail

La partie syndicale vise, au terme d'une certaine période, le retrait du non-octroi de la priorité d'emploi et l'introduction d'une liste de rappel. Elle veut aussi qu'au terme de cette période les enseignants n'aient plus à satisfaire aux exigences normalement requises, l'employeur ayant l'obligation de permettre à son personnel de se former pour suivre l'évolution disciplinaire. Cela, tout en améliorant les conditions de travail par un meilleur accès au PVRTT tel que la loi le permet.

## 2- Tâche et organisation du travail

### Complexification, alourdissement et éclatement de la tâche

La partie syndicale a réexpliqué les raisons pour lesquelles elle souhaite un ajout de ressources pour répondre à ses demandes portant sur une réduction de la valeur maximale de la CI, l'accès à des libérations pour la préparation à long terme, notamment pour les journées d'orientation, les changements technologiques et les nouvelles

préparations. L'ASPPC rappelle aussi l'importance d'établir un seuil minimal pour qu'une libération se traduise de façon concrète dans l'économie de la tâche.

### Coordination et vie de programme

La partie syndicale veut avoir un ajout de ressources pour la coordination de programme afin d'instaurer un seuil minimal pour effectuer cette tâche. Elle propose de plus que le comité consultatif sur la tâche évalue les ressources nécessaires pour la coordination des stages et des ateliers.

### Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH ou EBP)

L'ASPPC revendique la reconnaissance du fait que les enseignantes et les enseignants sont au cœur des apprentissages des EESH et qu'il est donc nécessaire d'ajouter des ressources pour tenir compte de leurs interventions particulières, mais aussi de les inclure dans la réflexion et la prise de décisions relatives aux accommodements.

### Conciliation famille-travail-études et droits parentaux

La partie syndicale explique que la notion de famille doit être adaptée à la réalité qui a changé et demande de permettre la pleine utilisation des congés de maladie pour responsabilités familiales.

### Formation sur mesure

L'ASPPC souhaite que des travaux puissent se faire au comité national de rencontre sur la formation sur mesure. Elle souligne également qu'elle vise à obtenir des lettres d'entente pour les syndicats de Victoriaville et du Centre de formation aux mesures d'urgence de Lévis qui vivent des situations particulières en la matière.

### 3- Rémunération et appartenance à l'enseignement supérieur

#### Autonomie professionnelle

La partie syndicale indique l'importance que toutes les activités d'enseignement soient assurées par des enseignantes et des enseignants. Elle rappelle aussi l'importance que la nomination d'enseignants à la CÉ soit faite selon les règles syndicales et que soient pleinement reconnues la liberté académique et la liberté d'opinion.

#### Études supérieures et recherche

Les questions concernant la relativité et la structure salariale sont maintenant rattachées aux travaux de la table centrale. La partie syndicale réitère cependant qu'il s'agit de demandes importantes.

#### Perfectionnement et ressources nécessaires à l'exercice de la profession

L'ASPPC rappelle qu'elle veut une bonification du fonds de perfectionnement ainsi que l'assurance de son indexation chaque année.

#### Reconnaissance des acquis et des compétences

Le comité de négociation maintient ses demandes pour que le travail qui est présentement effectué par des spécialistes de contenu ainsi que le travail relatif à la formation manquante soient dorénavant confiés exclusivement à des enseignantes et des enseignants.

#### Double emploi et charges additionnelles

La partie syndicale rappelle ses demandes qui visent entre autres à limiter de telles situations, à établir un ordre de priorité lorsque cela est nécessaire et à favoriser un meilleur partage du travail.

#### Rémunération et modalités de versement du salaire

La partie syndicale souligne l'importance de préciser la valeur de la rémunération quotidienne lors des vacances. La demande sur la progression accélérée est pour sa part confiée à la table centrale.

### 4- Consolidation du réseau

#### Mode d'allocation des ressources

Le comité de négociation précise qu'il veut mener des travaux pour étudier de manière approfondie la question du rattachement du mode d'allocation des ressources à l'enseignement aux paramètres de la CI.

#### Petites cohortes

La partie syndicale indique l'importance de faire des travaux sur les petites cohortes, notamment pour assurer la pérennité des cégeps sur l'ensemble du territoire.

#### Imputation aux coûts de convention

L'ASPPC souhaite s'entendre avec le CPNC sur la façon de calculer un ETC imputé au bilan d'utilisation des ressources pour assurer une saine utilisation de celles-ci et demande de recevoir l'information permettant de vérifier les chiffres présentés par les collègues.

#### Formation à distance et téléenseignement

La partie syndicale rappelle les différentes balises, qu'elle a proposées plus tôt dans la négociation, qui portent sur la formation à distance et le téléenseignement, le surplus de charge et les ressources supplémentaires que ce type d'enseignement implique.

### 5- Autres demandes

#### Reconnaissance syndicale et transparence administrative

L'ASPPC souligne l'importance du travail effectué par les syndicats locaux et les ressources nécessaires pour le réaliser. Elle insiste pour que les syndicats disposent d'une

information qui soit détaillée et dans un format électronique éditable. Elle rappelle également l'importance que la nomination des enseignants à tout comité se fasse selon les règles syndicales.

### Griefs et résolutions de conflits

Le comité de négociation souhaite que soient prévues les modalités en cas de suspension ou d'enquête. Elle mentionne aussi sa volonté de favoriser la médiation, notamment dans les cas de harcèlement psychologique, ainsi que celle de convenir de listes de médecins lorsque l'intervention d'un troisième médecin est requise en cas de litige relatif à une invalidité.

### Internationalisation

La partie syndicale insiste sur la nécessité que l'ensemble des frais de voyage et des assurances pour une enseignante ou un enseignant soient à la charge du collège.

### Scolarité

L'ASPPC rappelle ses demandes en la matière qui visent entre autres une amélioration du mécanisme de plainte pour les enseignantes et les enseignants.

### Santé au travail et congés

La partie syndicale veut que les dispositions relatives aux vacances soient modifiées pour permettre aux enseignantes et aux enseignants en situation d'invalidité durant l'été de les reporter. Elle demande aussi que les enseignants précaires aient accès aux prestations d'assurance invalidité même lorsqu'ils sont invalides au début d'une session, selon la charge qu'ils auraient. Dans le cas d'un retour au travail progressif, elle veut que le collège se base sur l'avis du médecin traitant. Finalement, l'ASPPC réitère son désir de se pencher sur la question de la santé au travail via le biais du comité national de rencontre.

### Autres demandes

La partie syndicale indique que le délai de correction, s'il ne peut être exclusivement consacré à cette fin en raison de différentes activités, devrait être prolongé.

## 6- Demandes relatives à la FEC

Les demandes FEC-1 et FEC-2 sont maintenant traitées avec le dossier de la formation continue, tel que mentionné précédemment. La demande FEC-3 sur le fonds de perfectionnement syndical national est discutée de pair avec la demande commune sur le perfectionnement. Finalement, la FEC souhaite toujours que le congé de perfectionnement sans salaire puisse reconnaître l'expérience des enseignantes et des enseignants qui en bénéficient.

## 7- Demandes relatives à la FNEEQ

En ce qui a trait aux demandes relatives à la FNEEQ, il faut préciser que les demandes FNEEQ-3, FNEEQ-4 et FNEEQ-8 sont redirigées vers la table centrale puisqu'elles sont associées à la question de la rémunération. Elle précise qu'elle maintient la demande d'adapter l'entente de principe aux conditions particulières du CQFA et de modifier les dispositions relatives à la disponibilité et à la présence au travail. Elle précise formellement que les enseignants de l'ÉPAQ qui donnent des DEP sont couverts par la convention collective.

## Demandes peu ou pas discutées

Les demandes et les moyens qui n'ont pas été mentionnés ne sont pas retirés, mais risquent de ne plus être discutés. Ils pourront être discutés de nouveau afin d'améliorer une éventuelle entente si le résultat global n'était pas assez satisfaisant.

## Rigidité du côté de la partie patronale

La partie patronale s'est dite surprise du rejet de son offre globale compte tenu du retrait de certaines de ses demandes importantes comme celle de la nomination des coordinations départementales par les administrations. Se disant satisfaite du retrait d'une telle demande, l'ASPPC a cependant expliqué à la partie patronale que prévenir un recul ne constitue pas un gain en soi.

Par ailleurs, la partie syndicale est à son tour surprise de voir qu'en dépit des discussions qui ont cours depuis près d'un an, et malgré la phase exploratoire de l'été, la partie patronale campe sur ses positions sur des enjeux très préoccupants. Ainsi, alors qu'elle refuse de réinjecter des ressources et prône la réallocation, la partie patronale refuse encore de maintenir la lettre d'entente sur les garanties. De plus, le CPNC réitère son désir d'un retour à la formule de la charge individuelle (CI) de 2005, ce qui se traduirait par un alourdissement de la charge de travail pour bon nombre d'enseignants et annulerait ainsi les principaux gains de la dernière négociation. Il n'a pas non plus annoncé quelques modifications que ce soient à sa volonté d'abolir les libérations syndicales au plan local. Pire encore, il affirme maintenant que les libérations syndicales nationales seraient tout simplement récupérées par le gouvernement alors qu'il n'en avait pas été question jusqu'à maintenant, la partie syndicale ayant tenu pour acquis qu'elles seraient soit réallouées, soit maintenues.

Enfin, la partie patronale maintient ses demandes relatives à la sécurité d'emploi et à l'accès à la permanence alors que celles-ci sont absolument contraires à notre volonté de réduire la précarité et de développer des solutions structurantes pour assurer une présence forte du réseau des cégeps sur l'ensemble du territoire. Parmi celles-ci, notons que la partie patronale veut retirer près de 1500 ETC du calcul servant à déterminer le nombre de postes, allonger le délai pour obtenir la permanence et rendre l'accessibilité à la permanence conditionnelle à une évaluation positive. Cette volonté patronale de maintenir des demandes aussi choquantes et contraires à nos objectifs est pour le moins étonnante.